

INSCRIPTION FRANCOMBAT saison 2022-2023

04 66 69 33 90
06 75 73 22 00



La nouvelle saison de Francombat commencera à la salle de combat de Langogne (Dojo):

le **jeudi 29 septembre 2022** pour les enfants et pour les adultes.

LES DOCUMENTS A FOURNIR:
(dossier complet impératif à rapporter au plus tard lors du 2ème cours)

- 1) Autorisation parentale et signature du règlement intérieur pour les mineurs
- 2) Certificat médical tous les 3 ans uniquement pour les majeurs
- 3) Règlement (espèces ou chèque à l'ordre de: Francombat Club de Langogne)
- 4) 1 photo d'identité (2,5 cm x 2,5 cm) pour les nouveaux adhérents

*NB: Pensez à lire (lire à vos enfants) ou relire le règlement intérieur avant d'en signer (et leur faire signer) le volet:
« LU et ACCEPTE les CONDITIONS du REGLEMENT INTERIEUR »

Pensez, (si c'est votre première inscription), à prendre rendez-vous pour la visite médicale dont le certificat doit mentionner qu'il n'y a aucune contre-indication à la pratique **des sports de combat.

Ceux dont le certificat médical n'est plus valide au moment de l'inscription ou au cours de l'année recevront une alerte par mail.

COURS	JOURS	HORAIRES	TARIFS			ABATTEMENTS à partir du deuxième inscrit dans la famille
			Licence + cotisation	Passeport Sportif* Lors de la pre- mière inscription	Tenue Voir détail page suivante	
Enfants (2015 à 2011)	Jeudi	17h15-18h45	95€	7€	18€ Tee-shirt et ceinture	-15€
Ados/adultes (à partir de 2011)	Jeudi	19h-20h30	130€	7€	22€ tee-shirt et ceinture 23€ pantalon	-30€
					Tee-shirt supplémentaire 13€	
+ Cours supplémentaires: Ces cours s'ajoutent aux cours du jeudi, ils ne les remplacent pas.						
Cours d'accès Ados/adultes Enfants: 1 samedi par mois	Samedi	10h30-11h30	/		/	/
Cours techniques Gradés (ceinture noire) + Assistants	Mercredi	18h30-20h	/		/	/
Perfectionnement Hauts gradés (2ème dan et plus)	Mercredi	17h30-18h30	/		/	/

Les cours seront assurés par Mrs Ohiami, Ramadier et Teyssandier

Les cours supplémentaires (préparation aux grades supérieurs et au professorat) seront assurés par Mr Ramadier (exp nat 3ème degré) ou Mr Ohiami (DTNA 5ème degré)

Les cours ou stages spéciaux seront dirigés par Mrs Ramadier et Ohiami selon leurs disponibilités.



FRANCOMBAT CLUB LANGONNAIS
9 chemin des 4 vents 48300 LANGOGNE
tel : 04.66.69.33.90/ 06.75.73.22.00

AUTORISATION PARENTALE

Attestation à compléter et à joindre au dossier d'inscription dûment signée par les parents ou le tuteur légal .

Je soussigné (e) Mme- Mr (*)autorise mon fils- ma fille - mes enfants(*).....

..... à pratiquer le Francombat au sein du club de LANGOGNE (48).

J'autorise le professeur Mr OHIAMI Stanislas ou ses assistants à prendre toutes les dispositions qu'ils estiment nécessaires à la sécurité de celui-ci – celle-ci - ceux-ci (*)

Fait à le

Signature de l'autorité parentale

(*rayer la mention inutile)

ATTESTATION DE LECTURE DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné Mr ou Mme.....et mon/mes enfant(s)

reconnais(sons) avoir LU, COMPRIS et ACCEPTE les CONDITIONS du REGLEMENT INTERIEUR du club de Francombat de Langogne.

Date : signatures parents/adultes:

..... signatures enfants:

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1:

-Un seul cours d'essai (sur le tapis) est légalement autorisé avant l'inscription.
-Le dossier d'inscription doit être finalisé pour le **deuxieme** cours dernier délai.

Article 2:

La tenue du club comporte:

- Pantalon noir Karaté pour les adultes / leggings ou survêtement pour les enfants.
- tee-shirt du club.
- ceinture correspondant au grade.
- coquille (obligatoire).
- sandales pour accéder au tapis.
- bâton (prêté par le club)

Article 3:

Les cours – enfants– devront se dérouler dans le silence. le calme et le strict respect des consignes du moniteur, du professeur ou de son assistant

Tout comportement dangereux, de nature à perturber le bon déroulement du cours ou jugé irrévérencieux par le professeur sera sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du club de Francombat.

Article 4:

L'attente du début des cours se fera dans le calme.

L'assiduité et le comportement des élèves seront pris en compte pour le passage des grades.

Article 5:

Le club se réserve le droit de publier sur son site ou sur facebook photos et films des participants aux cours, sorties ou stages de Francombat, sauf **demande écrite des parents ou de l'adhérent.**

Article 6:

Sauf avis contraire du professeur et de son assistant, aucun passage de grade ne sera autorisé en cas d'arrêt temporaire des cours de Francombat, ou d'absences trop répétées pour des raisons non recevables. Le cursus reprendra son cours normal l'année suivante.

Article 7:

Ce présent règlement devra être lu, compris et signé par les mineurs et leur parent ou tuteur sur l'attestation parentale.